

Le Chambon-Feugerolles • Les Molières



Localisation

10 km de Saint Etienne

Population

13 000 habitants

Taille de l'opération

2 ha



Logements

Objectifs de 120 logements, dont 19 logements sociaux, du logement individuel dense au R+4



Transport

Quartier desservi par les TC de la STAS, programme Bahnville 2, schéma de mobilité durable



Energies renouvelables

Norme BBC 2005, panneaux solaires



Qualité environnementale

Approche bioclimatique, bassin de récupération des eaux pluviales, toits végétalisés



Gouvernance

Réunions avec les habitants et les professionnels, commission urbanisme et environnement élargie

Située dans l'agglomération stéphanoise, au cœur de la vallée de l'Ondaine, la commune du Chambon-Feugerolles s'est engagée dans la réalisation d'un quartier durable à proximité immédiate de la gare et du centre-ville. De part son exemplarité, le projet a été retenu en 2009 dans le cadre de l'appel à projets Quartiers Durables porté par la Région Rhône-Alpes, avec un accompagnement sur une année.

Le projet de quartier durable sur le secteur des Molières contribue à la dynamique de promotion et d'attractivité voulue par la commune. Le site choisi pour accueillir cette opération de quartier durable nécessite la prise en compte d'enjeux spécifiques. En effet, le secteur est situé sur une ancienne friche industrielle qu'il convient de viabiliser notamment via des opérations de dépollution. En outre, les risques d'inondations induits par la proximité de la rivière Ondaine doivent être maîtrisés par la commune, plaçant les questions de gestion des eaux pluviales et de requalification de l'Ondaine au cœur du projet urbain.

La commune du Chambon-Feugerolles s'est fortement impliquée, comme en témoigne le choix de la gestion en régie directe. Depuis plus de 10 ans la commune mène une politique d'acquisition foncière volontariste en partenariat avec l'Epورا. Le caractère stratégique du site avait été identifié dans le PLU et différentes études urbaines, dont une réalisée en amont par l'agence d'urbanisme de l'agglomération stéphanoise, avait permis d'analyser les potentialités du site. Un projet d'aménagement avait été ensuite réalisé par un opérateur et son bureau d'étude. La localisation du site et ses enjeux d'évolution ont conduit à retenir le projet avec un accompagnement d'un an afin de l'améliorer au vu des cibles attendues, dans le cadre de la démarche Quartiers durables Rhône-Alpes. La nécessité de conduire une AEU® sur le site et de définir de nouvelles orientations d'aménagement a été identifiée par l'équipe d'appui des agences

d'urbanisme de Rhône-Alpes (Urba3). C'est ainsi que la commune s'est adjointe les services du bureau d'étude Tekhné.

Afin de mener à bien ce projet, la commune a développé de nombreux partenariats avec Saint-Etienne Métropole, la DREAL, l'Office Public de l'Habitat de l'Ondaine, l'Epورا. Chacun intervient au sein du comité de pilotage et des comités techniques en fonction des thématiques abordées. Une commission urbanisme et environnement, regroupant toutes les tendances politiques de la municipalité a également contribué à la réflexion sur le projet.

En matière de concertation, de nombreuses actions ont été menées avec les habitants et les professionnels de l'immobilier. Des ateliers de travail ont également été organisés avec les lycéens autour de la notion d'écoquartier.

Le projet du Quartier des Molières au Chambon-Feugerolles prévoit la création de 120 logements sur un tènement de 2 hectares. L'opération comprend également un programme de **19 logements sociaux, dans le cadre de l'ANRU** (en cours de réalisation). Le projet ambitionne par ailleurs, de proposer des formes urbaines et de logements variés en statuts d'occupation. Le quartier sera ainsi composé d'habitats individuels groupés, d'habitats intermédiaires et d'immeubles collectifs. Ces logements seront disponibles soit en accession à la propriété ou en locatif privé et public. Compte tenu de la proximité de la gare, la commune a pris le parti de viser une densité du bâti élevée (60 logements à l'hectare), bien supérieure aux objectifs du SCoT (40 logements à l'hectare).

Le cahier de Prescriptions Architecturales, Urbaines Paysagères et Environnementales, élaborée par Tekhnê, a permis de traduire les exigences du maître d'ouvrage. La norme BBC 2005 a été retenue pour l'ensemble des constructions. Les études préalables, et notamment l'**Analyse Environnementale et Urbaine** menées par Tekhnê, ont mis en évidence les potentialités du site en matière d'énergie solaire. Les bâtiments seront ainsi principalement orientés au sud et équipés de panneaux solaires. De plus **certaines toitures seront végétalisées**. Cette **approche bioclimatique** permet également de limiter les besoins énergétiques des bâtiments. Une place importante sera par ailleurs faite aux espaces verts et publics.

Enfin, l'infiltration des eaux pluviales étant rendue impossible du fait de la pollution des sols, des **solutions d'utilisation des eaux pluviales** pour l'entretien des espaces verts du site sont privilégiées.

La question des déplacements : une démarche globale

L'appel à projets Quartiers Durables Rhône-Alpes met tout particulièrement l'accent sur l'articulation entre urbanisme et déplacement, en ayant sélectionné notamment de nombreux projets à proximité d'une gare TER. La commune du Chambon-Feugerolles a approfondi cette démarche à différentes échelles. Dès 2007, la commune a intégré le projet de recherche-action franco-allemand **Bahn-ville 2** qui vise à promouvoir l'urbanisme autour des gares, et le recours au rail pour les déplacements pendulaires. Parmi les actions mises en place : un travail sur la représentation de la gare, la promotion du rail pour les déplacements domicile travail ou encore des échanges d'expériences avec les sites pilotes allemands sur la notion de quartier gare. Sur la commune du Chambon-Feugerolles, le projet a mis en évidence la nécessité d'intégrer la problématique des déplacements dans les projets de renouvellement urbain.

A l'échelle de la commune, un **Schéma de mobilité durable** a été mis en place. Il prévoit notamment la création d'une **voie cyclable** sur les berges de l'Ondaine (en cours de réalisation). Elle permettra de relier à vélo le quartier à la gare et également au lycée professionnel Adrien Testud. Ce schéma se déploie sur un territoire plus large, celui du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, et vise à terme l'aménagement des collines du nord en **itinéraires modes doux**, et des liaisons vers les quartiers de la Romière et de Gaffard.


A l'échelle du quartier, des chemins réservés aux modes doux, en liaison avec la voie cyclable des berges de l'Ondaine, sont prévus. Le maillage viaire est également pensé pour limiter la place et la vitesse des voitures sur le périmètre. Le tènement est entouré par deux voiries importantes ce qui permet des aménagements où la circulation automobile se fait exclusivement par l'extérieur, sans pénétrer le cœur de l'îlot, libérant ainsi le quartier des contraintes de circulation, de pollution, de sécurité et de nuisances sonores. Par ailleurs, la pollution résiduelle des sols a amené à privilégier une solution en matière de stationnement qui minimise les contraintes pour l'habitat : à l'issue de l'AMO sollicitée auprès de l'agence d'urbanisme, du travail avec la DREAL et des propositions faites par les habitants lors des réunions de concertation, la commune a fait le choix d'aménager un **stationnement collectif semi enterré**.

L'aide de la Région Rhône-Alpes a permis la réalisation d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme. L'ensemble des lauréats ont également été invités par la Région à participer à un club d'échange de bonnes pratiques.

Contact

Philippe Fardoux
ffardoux@ville-lechambonfeugerolles.fr
04.77.40.30.42

Région Rhône-Alpes
DPT / service Foncier Aménagement
dptipct@rhonealpes.fr
04 26 73 46 67

En partenariat avec 
Agences d'urbanisme Rhône-Alpes

Retrouvez l'ensemble des fiches
Quartiers Durables Rhône-Alpes sur
www.territoires.rhonealpes.fr